

D'autre part, si nos gouvernements essayaient sincèrement d'ouvrir des terres nouvelles dans le nord et d'aider financièrement les familles, les secours ainsi obtenus prendraient un caractère de permanence. Je viens d'arriver d'un des plus importants centres industriels de l'Ontario, et je regrette d'avoir à dire que les conditions y sont dans un tel état que j'hésite à citer des chiffres s'y rapportant, de peur d'effrayer mes honorables collègues. Mais je dirai que j'appartiens à l'un des comités de secours d'une des villes limitrophes, où de 75 à 85 p. 100 de la population vit des fonds publics. Pareil état est plus qu'alarmant. Naturellement, il faut attribuer en partie cette situation au fait que nous avons essayé de prendre soin d'environ 22,000 personnes autrefois employées à Détroit, et d'en avoir nourri un grand nombre cet hiver.

Comme médecin, je vous dis que le mouvement de retour à la terre est un des remèdes les plus efficaces, que l'on puisse prescrire pour nos maux nationaux. Il ne serait pas nécessaire de prendre le traitement trois fois par jour, avant ou après les repas, puisque dans la plupart des cas la cure serait, je pense, radicale.

Il se tiendra, jeudi prochain, à Montréal, un congrès national de deux jours. J'ai l'intention de me mettre au courant de ce qui s'y passera, et j'espère pouvoir, au cours de cette session, communiquer à mes honorables collègues des renseignements détaillés et pratiques d'excellente valeur.

La motion en faveur de l'adresse est adoptée.

Le Sénat s'ajourne au jeudi, 11 février, à huit heures du soir.

Jeudi, 11 février 1932.

Le Sénat se réunit à 8 heures du soir, avec son Président au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

PRESENTATION D'UN NOUVEAU SENATEUR

Le très hon. Arthur Meighen et l'honorable J. McLean présentent l'honorable John Alexander MacDonald, de Saint-Pierre, Cap-Breton (N.-E.).

BILL RELATIF AU STATUT ET AUX POUVOIRS DES SOCIÉTÉS CANADIENNES D'ASSURANCE

PREMIERE LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN dépose le bill C1, relatif au statut et aux pouvoirs des sociétés canadiennes d'assurance.

Ce projet de loi est semblable à celui qui a été déposé il y a deux jours au sujet des sociétés anglaises ou étrangères.

(Le bill est lu pour la première fois.)

Son Honneur le PRESIDENT: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Le très honorable M. MEIGHEN: Demain.

L'honorable M. DANDURAND: Subordonnément au consentement de la Chambre, nous pourrions en effet lire ce bill pour la deuxième fois demain, si le très honorable sénateur voit un avantage à ce que nous le fassions sans retard, afin que le public, et surtout les intéressés, puissent examiner la mesure avant qu'elle soit renvoyée au comité de la banque et du commerce, auquel le très honorable sénateur désirera sans doute la soumettre. On pourrait fort bien en retarder la discussion jusqu'à la réunion du comité. Je ne prévois pas qu'on discute le principe dont s'inspire le bill.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je remercie l'honorable sénateur de cet avis. J'ai mentionné demain parce que je prévois qu'on proposera alors la deuxième lecture du bill relatif aux compagnies étrangères. Je serais fort aise que la Chambre, suivant l'avis de l'honorable sénateur, permit que le bill actuellement à l'étude soit aussi lu demain pour la deuxième fois, car il serait sage, je le sais, de laisser quelque intervalle avant que le comité en aborde l'examen, afin que les personnes particulièrement intéressées dans les affaires d'assurance puissent lire le bill et demander à être entendues.

LA JUDICATURE

CREATION D'UN COMITE PARTICULIER

L'honorable M. McMEANS prend la parole en conformité de l'avis de motion dont le texte suit:

Qu'un comité spécial composé des honorables sénateurs Bureau, Casgrain, Gillis, Griesbach, Hardy, Logan, McGuire, McMeans, Planta, Robinson et Tanner soit institué pour étudier le mode actuel de nomination des juges, et pour faire rapport sur la nécessité de prendre des mesures qui permettront de diminuer le nombre des juges, et de faire une répartition égale des nominations.

Si la Chambre me le permet, je demande que les mots suivants soient ajoutés à ma motion:

Que ce comité soit autorisé à faire venir des personnes, des documents et des dossiers.

Aussi, que le nom du sénateur Barnard et celui du sénateur Laird soient ajoutés à la liste du personnel du comité.

La Chambre a approuvé à l'unanimité, à la dernière session, le projet de création d'un comité pour l'étude de cette question. Quand le comité s'est réuni, on s'est aperçu qu'il fal-